



# Tourcoing

## **APPEL A CANDIDATURES POUR DEUX PROJETS DE CREATIONS ARTISTIQUES PORTES PAR LA VILLE DE TOURCOING :**

- **Un projet de fresques urbaines et végétales**
- **Un projet de résidence de création végétale**
- **Autour de la thématique de la Nature et du lien à l'Humain**
  - **Entre les mois de mai et septembre 2022**

Dans le cadre de la saison Lille 3000/ Utopia, la Ville de Tourcoing met en œuvre une randonnée artistique prenant place dans les CAPS d'Utopia. L'objectif de ces randonnées est de (re)créer du lien entre l'humain et la nature présente en ville.

Le CAPS Tourquennois intitulé "CAPS ou PAS CAPS" est avant tout une randonnée invitant à la découverte des trésors méconnus de la Ville de Tourcoing à travers différentes thématiques : Nature & Architecture, Blockhaus et « Parasites », Parcs, jardins et squares, Trame verte et trame bleue, Frontière et « No man's land », Fermes, Jardins familiaux, Jardins des hôtels particuliers et arbres remarquables.

Afin de compléter cette découverte patrimoniale de Tourcoing, la Ville souhaite que ces parcours de randonnée soient ponctués d'interventions artistiques.

Les objectifs de ces interventions artistiques sont multiples :

- Elles devront permettre de mettre en lumière certains éléments caractéristiques et/ou atypiques du parcours, qu'ils soient architecturaux, culturels, patrimoniaux...
- De souligner le caractère minéral/végétal de certains sites,
- De mettre en évidence, de souligner la présence humaine en ville, de la réinterroger, pour la replacer au cœur de la ville.

(La cartographie et le tableau ci-joint font état des différents sites envisagés. Il est recommandé d'envisager des interventions visibles depuis l'espace public autour de ces sites ou sur le trajet reliant un site à un autre. La randonnée pourra se faire en une fois ou en plusieurs, en privilégiant les modes doux de déplacement.)

**Pour cela, la Ville de Tourcoing met en œuvre deux projets de créations artistiques entre le mois de mai et le mois de septembre 2022.**

Bien qu'ayant des mises en œuvre différentes, ces deux projets seront complémentaires et pourront s'enrichir mutuellement des interventions des artistes sélectionnées.

**Ces deux projets prendront appui sur l'univers artistique du Street Art et/ou du Land Art.**

# **Projet n°1 : Projets de fresques urbaines et végétales**

## Profil recherché

**L'appel à projets est ouvert aux artistes plasticiens issus du mouvement Street Art et dont la pratique artistique correspond au champ du graffiti.**

**Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).**

Ce projet doit permettre de mettre en lumière certains aspects du parcours, certains sites, certains points de vue, par le biais de la nature. La nature - retrouver la nature en ville, retrouver le lien à la nature - est le sujet principal de la randonnée qu'effectuera le promeneur : lors de son parcours, les interventions artistiques doivent permettre au visiteur de comprendre, s'amuser, réinterroger la place de la nature ou même son absence dans la ville.

Pour cela, les interventions artistiques devront intégrer complètement comme partie prenante de l'œuvre finale, les éléments végétaux et naturels présents sur certains sites pour les mettre en valeur, les réinterroger, les questionner, faire participer le promeneur.

Pour cela, les candidats sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des parcours proposés (cf annexes?) et idéalement, à faire des propositions concrètes de sites d'interventions.

Dans l'optique d'une œuvre assimilable par son environnement, les œuvres végétales (graff végétal et autre) seront privilégiées. A défaut, les artistes devront prendre en compte l'aspect écologique du projet dans le choix de ses matériaux.

Les artistes sont libres de sélectionner les sites qui accueilleront leurs interventions: néanmoins, de nombreux sites étant soumis aux règles du SPR (Site Patrimonial Remarquable, ancienne ZPPAUP), les artistes devront soumettre une à deux propositions à la Commission Urbanisme et à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les candidats sont informés que 3 à 4 interventions au total seront réalisées sur l'ensemble du parcours : ils peuvent proposer 1 ou la totalité des interventions. Néanmoins, ils sont informés que le parcours devra favoriser l'éclectisme des formes d'interventions, pour cela, plusieurs artistes pourront être sélectionnés.

Lors de sa présence sur le territoire pour la réalisation de son œuvre, l'artiste sera amené à sensibiliser le public tourquennois à sa création : pour cela, il proposera des temps d'ateliers pour enfants et adultes dans le cadre de sa candidature. Le volume de ces ateliers ne pourra pas excéder 6h et sera compris dans le temps de présence de l'artiste. Le niveau de rémunération pour ces heures d'ateliers est de 45€ brut de l'heure.

## Le calendrier du projet

Calendrier du projet :

Sélection des artistes : entre le 28 mars et le 8 avril

Début des projets : Vers la mi-mai

La présence des artistes sera demandée lors du vernissage.

## Conditions financières et juridiques

**L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière fixée à 20 000 € T.T.C.**

Ce budget inclut tous les frais afférents et les éléments nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'ensemble des réalisations : animation des ateliers et achat du matériel dédié, le travail de conception de l'œuvre et sa réalisation, fourniture du matériel, voire les travaux de préparation murale jugés nécessaires par l'artiste (apprêtage du mur...) ainsi que les frais de déplacements pour l'ensemble du projet.

## **Projet n° 2 : création végétale**

### Profil recherché

**L'appel à projets est ouvert aux artistes plasticiens.**

**Le projet revêt un caractère fort en direction des publics, l'artiste devra donc faire preuve d'une pratique d'ateliers et d'une sensibilisation à la transmission de sa pratique.**

**Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).**

En complémentarité du 1er projet présenté ci-dessus, il est proposé une résidence artistique à vocation de création.

Prenant appui sur le parcours Caps ou pas Caps, la création se veut pérenne et sera réalisée en extérieur. Elle devra mettre en valeur un aspect du parcours par sa forme, ses couleurs, les matériaux employés.

C'est évidemment le rapport à la nature et le lien avec l'Humain qui doit être au centre de la création, l'aspect durable et écologique de l'œuvre sera donc un critère de sélection.

Cette création devra être l'objet d'un temps de résidence qui aura permis à l'artiste de prendre appui sur les structures locales : la réalisation finale devra rendre compte des collaborations menées lors de la résidence de l'artiste avec le tissu local : Université d'arts plastiques, ESA, Lycées professionnels, CEFMA, centres sociaux, établissements scolaires...

La création artistique pourra prendre appui sur les richesses de la ville.

L'artiste devra, au préalable de la réalisation, proposer au moins deux propositions artistiques à la Commission Urbanisme et à l'Architecte des Bâtiments de France qui émettra un avis sur le choix final.

La résidence pourra durer entre 3 et 4 semaines (consécutives ou non) entre le mois de mai et de septembre 2022.

L'artiste sera hébergé en centre-ville, le logement étant pris en charge par la Ville de Tourcoing.

### Le calendrier du projet

Calendrier du projet :

Sélection des artistes : entre le 28 mars et le 8 avril

Début des projets : Vers la mi-mai

La présence de l'artiste sera demandée lors du vernissage.

### Conditions financières et juridiques

**L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière fixée à 12 000 € T.T.C.**

Ce budget inclut tous les frais afférents et les éléments nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'ensemble des réalisations : animation des ateliers et achat du matériel dédié, le travail de conception de l'œuvre et sa réalisation, fourniture du matériel, ainsi que les frais de déplacements pour l'ensemble du projet.

## **Faire acte de candidature**

Il suffit d'adresser, par envoi **électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant obligatoirement :**

1) **une lettre de motivation**, précisant le projet auquel pour lequel le candidat porte sa candidature, faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la création.

2) **un curriculum vitae** ;

3) **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste et quelques exemples d'ateliers de médiation à destination d'enfants et/ou d'adultes;

4) **une notice technique** énumérant les matériaux employés et leur condition d'utilisation, en conformité avec la réglementation de sécurité de la voie publique (matériaux durables, résistants et faciles à entretenir).

5) **un dossier administratif** comprenant :

Le justificatif d'affiliation au Registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes.

Une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public

6) **un budget prévisionnel**

**à l'adresse suivante :** [residenceartistestourcoing@ville-tourcoing.fr](mailto:residenceartistestourcoing@ville-tourcoing.fr)

### **Ceci pour le 13 mars inclus, délai de rigueur.**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de la ville et ses habitants.

Contact:

**Direction du Rayonnement Culturel**

**Ville de Tourcoing**

**Pour des informations relatives à l'organisation des projets artistiques et de la résidence d'artistes :**

**Juliette RIGOT, Responsable du service Actions d'Education Artistique et Culturelle**

**Tél : 03.59.63.43.52**

**Pour des informations relatives aux contenus des parcours de randonnées, informations sur les sites, etc. :**

**Elsa ESCUDIE, Responsable du Service Ville d'art et d'histoire**

**Tél : 03.59.63.43.40**